



ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour les exercices terminés les 30 juin 2026 et 2025



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L

Tour KPMG
Bureau 1500
600, boul. de Maisonneuve Ouest
Montréal, (QC) H3A 0A3
Canada
Téléphone 514 840 2100
Télécopieur 514 840 2187

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux actionnaires de Forage Orbit Garant Inc.

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de Forage Orbit Garant Inc. (l'« entité »), qui comprennent :

- les états consolidés de la situation financière au 30 juin 2026 et au 30 juin 2025;
- les états consolidés du résultat pour les exercices clos à ces dates;
- les états consolidés du résultat global pour les exercices clos à ces dates;
- les états consolidés des variations des capitaux propres pour les exercices clos à ces dates;
- les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des informations significatives sur les méthodes comptables

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de l'entité au 30 juin 2026 et au 30 juin 2025, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos à ces dates, conformément aux normes IFRS de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport de l'auditeur.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.



Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de l'exercice clos le 30 juin 2026. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue la question clé de l'audit qui doit être communiquée dans notre rapport de l'auditeur.

Évaluation de l'existence des stocks

Description de la question

Nous attirons l'attention sur les notes 3 et 7 des états financiers consolidés.

Les stocks de l'entité se composent principalement de pièces de rechange et de matières consommables situées sur les sites miniers et dans les entrepôts. Au 30 juin 2026, l'entité détenait des stocks de 60,7 millions de dollars. Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti.

Raisons pour lesquelles il s'agit d'une question clé de l'audit

Nous avons déterminé que l'évaluation de l'existence des stocks constituait une question clé de l'audit en raison de l'ampleur du solde des stocks et de l'étendue de l'effort d'audit nécessaire pour observer les stocks détenus à de nombreux emplacements, ce qui représentait un aspect considéré comme présentant un risque plus élevé d'anomalies significatives.

Façon dont la question a été traitée dans le cadre de l'audit

Les procédures qui suivent sont les principales procédures que nous avons mises en œuvre pour traiter cette question clé de l'audit.

Pour les emplacements sélectionnés, nous avons observé la prise d'inventaire physique de l'entité vers la fin de l'exercice et procédé à des comptages par sondages indépendants pour un échantillon d'articles que nous avons comparés aux comptes de l'entité.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans :

- le rapport de gestion déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes;
- un document susceptible de s'intituler « Rapport annuel », autres que les états financiers et le rapport de l'auditeur sur ces états.



Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons et n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations identifiées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, et à demeurer attentifs aux éléments indiquant que les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu les informations contenues dans le rapport de gestion déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes à la date du présent rapport de l'auditeur. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le rapport de l'auditeur.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Nous nous attendons à obtenir les informations contenues dans un document susceptible de s'intituler « Rapport annuel », autres que les états financiers et le rapport de l'auditeur sur ces états, après la date du présent rapport de l'auditeur. Si, à la lumière des travaux que nous effectuerons sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous serons tenus de signaler ce fait aux responsables de la gouvernance.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes IFRS de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;



Page 5

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit;
- nous fournissons aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu;
- nous planifions et réalisons l'audit du groupe de façon à obtenir des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités ou des unités du groupe pour servir de fondement à la formation d'une opinion sur les états financiers du groupe. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la revue des travaux d'audit réalisés aux fins de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit;
- parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons lesquelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport de l'auditeur, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport de l'auditeur parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

L'associée responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur est délivré est Marie David.

 KPMG A.R.L. / S.E.N.C.R.L.*

Montréal, Canada

Le 24 septembre 2026

FORAGE ORBIT GARANT INC.

États consolidés du résultat

Pour les exercices terminés les 30 juin 2026 et 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action)

	Notes	30 juin 2026 \$	30 juin 2025 \$
Produits tirés de contrats	24	203 208	189 052
Coût des produits tirés de contrats	6	183 474	160 769
Bénéfice brut		19 734	28 283
Charges			
Frais généraux et administratifs		18 184	16 713
Charges financières		2 590	2 872
Pertes de crédit attendues sur la créance à long terme, nets des revenus d'intérêts	9	1 244	(1 301)
Gain de change		(511)	(46)
	6	21 507	18 238
(Perte) bénéfice avant impôt sur le résultat		(1 773)	10 045
Impôt sur le résultat	17		
Exigible		636	1 607
Différé		(895)	901
		(259)	2 508
(Perte nette) bénéfice net		(1 514)	7 537
(Perte nette) bénéfice net par action	16		
De base		(0,04)	0,20
Diluée		(0,04)	0,20

FORAGE ORBIT GARANT INC.

États consolidés du résultat global

Pour les exercices terminés les 30 juin 2026 et 2025

(en milliers de dollars canadiens)

	30 juin 2026	30 juin 2025
	\$	\$
(Perte nette) bénéfice net	(1 514)	7 537
Autres éléments du résultat global		
Écarts de conversion cumulés	892	309
Autres éléments du résultat global	892	309
Résultat global	(622)	7 846

FORAGE ORBIT GARANT INC.

États consolidés des variations des capitaux propres

Pour les exercices terminés les 30 juin 2026 et 2025

(en milliers de dollars canadiens)

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2026

	Capital-actions	Réserve – Instruments de capitaux propres	Résultats non distribués	Cumul des autres éléments du résultat global	Capitaux propres
	\$ (Note 16)	\$	\$	\$	\$
Solde au 1^{er} juillet 2025	59 403	1 000	10 370	(2 348)	68 425
Résultat global total					
Perte nette	-	-	(1 514)	-	(1 514)
Autres éléments du résultat global					
Écarts de conversion cumulés	-	-	-	892	892
Autres éléments du résultat global	-	-	-	892	892
Transactions avec les actionnaires comptabilisées directement dans les capitaux propres					
Rémunération fondée sur des actions (Note 16)	-	300	-	-	300
Rachat d'actions (Note 16)	(217)	-	(3)	-	(220)
Options sur actions exercées (Note 16)	930	(247)	-	-	683
Options sur actions expirées (Note 16)	-	(5)	5	-	-
Total des transactions avec les actionnaires	713	48	2	-	763
Solde au 30 juin 2026	60 116	1 048	8 858	(1 456)	68 566

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2025

	Capital-actions	Réserve – Instruments de capitaux propres	Résultats non distribués	Cumul des autres éléments du résultat global	Capitaux propres
	\$ (Note 16)	\$	\$	\$	\$
Solde au 1^{er} juillet 2024	59 204	923	2 759	(2 657)	60 229
Résultat global total					
Bénéfice net	-	-	7 537	-	7 537
Autres éléments du résultat global					
Écarts de conversion cumulés	-	-	-	309	309
Autres éléments du résultat global	-	-	-	309	309
Transactions avec les actionnaires comptabilisées directement dans les capitaux propres					
Rémunération fondée sur des actions (Note 16)	-	222	-	-	222
Rachat d'actions (Note 16)	(56)	-	-	-	(56)
Options exercées (Note 16)	255	(71)	-	-	184
Options sur actions expirées (Note 16)	-	(74)	74	-	-
Total des transactions avec les actionnaires	199	77	74	-	350
Solde au 30 juin 2025	59 403	1 000	10 370	(2 348)	68 425

FORAGE ORBIT GARANT INC.

États consolidés de la situation financière

Aux 30 juin 2026 et 2025

(en milliers de dollars canadiens)

	Notes	30 juin 2026	30 juin 2025
		\$	\$
ACTIF			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		1 992	3 488
Créances clients et autres débiteurs	23	40 102	30 622
Stocks	7	60 719	45 937
Impôt sur le résultat à recouvrer		345	707
Charges payées d'avance et autres actifs		1 506	644
Tranche à court terme de la créance à long terme	9	513	1 374
Tranche à court terme de l'investissement net dans un contrat de location financement		59	55
		105 236	82 827
Actifs non courants			
Placements	8	1 194	1 220
Créance à long terme	9	-	460
Investissement net dans un contrat de location financement		43	7
Immobilisations corporelles	10	44 018	35 295
Actifs au titre de droits d'utilisation	11	8 671	6 966
Immobilisations incorporelles	12	463	442
Actifs d'impôt différé	17	4 383	3 425
Total de l'actif		164 008	130 642
PASSIF			
Passifs courants			
Créiteurs et charges à payer		50 804	28 761
Impôt sur le résultat à payer		1 434	801
Tranche à court terme de la dette à long terme	13	1 244	1 167
Tranche à court terme des obligations locatives	14	3 077	1 748
		56 559	32 477
Passifs non courants			
Dette à long terme	13	33 672	25 088
Obligations locatives	14	5 211	4 652
		95 442	62 217
CAPITAUX PROPRES			
Capital-actions	16	60 116	59 403
Réserve – Instruments de capitaux propres		1 048	1 000
Résultats non distribués		8 858	10 370
Cumul des autres éléments du résultat global		(1 456)	(2 348)
Capitaux propres attribuables aux actionnaires		68 566	68 425
Total du passif et des capitaux propres		164 008	130 642

Éventualités et engagements et garanties (notes 19 et 20)

APPROUVÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

(signé) Daniel Maheu

Daniel Maheu, administrateur

(signé) Nicole Veilleux

Nicole Veilleux, administratrice

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Tableaux consolidés des flux de trésorerie

Pour les exercices terminés les 30 juin 2026 et 2025

(en milliers de dollars canadiens)

	Notes	30 juin 2026 \$	30 juin 2025 \$
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION			
(Perte) bénéfice avant impôt sur le résultat		(1 773)	10 045
Éléments sans effet sur la trésorerie :			
Amortissement des immobilisations corporelles	10	9 522	8 691
Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation	11	2 038	1 306
Amortissement des immobilisations incorporelles	12	140	78
Gain sur la cession d'immobilisations corporelles	10	(471)	(515)
Gain sur la cession d'actifs au titre de droits d'utilisation	11	-	(4)
Variation de la perte de crédit attendue sur la créance à long terme	9	2 086	-
Rémunération fondée sur des actions	16	300	222
Charges financières	6	2 590	2 872
Revenu d'intérêt sur la créance à long terme	9	(842)	(1 301)
Variation nette de la juste valeur des placements	8	221	191
		13 811	21 585
Variation des éléments sans effet sur la trésorerie du fonds de roulement d'exploitation	18	(2 889)	651
Impôt sur le résultat encaissé (payé)		259	(979)
Charges financières payées		(2 442)	(2 738)
		8 739	18 519
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Encaissement de la créance à long terme	9	240	1 710
Encaissement de l'investissement net dans un contrat de location financement		71	44
Acquisition d'immobilisations corporelles	10	(18 004)	(11 195)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles		491	1 178
Acquisition d'immobilisations incorporelles	12	(159)	(309)
		(17 361)	(8 572)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Produit de l'affacturage		20 092	8 640
Remboursement de l'affacturage		(20 102)	(8 619)
Produit de la dette à long terme		127 636	118 895
Remboursement de la dette à long terme		(119 098)	(124 164)
Frais de financement payé		(278)	(56)
Produit de la cession-bail		798	-
Remboursement des obligations locatives		(2 335)	(1 499)
Produits de l'émission d'actions		683	184
Rachat d'actions ordinaires	16	(220)	(56)
		7 176	(6 675)
Effet des variations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie		(50)	(116)
(Diminution) augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		(1 496)	3 156
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice		3 488	332
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice		1 992	3 488

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2026 et 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

1. DESCRIPTION DES ACTIVITÉS

Forage Orbit Garant inc. (la « Société »), incorporée en vertu de la Loi canadienne sur les Sociétés par actions, exerce ses activités principalement dans le domaine du forage au diamant en surface et souterrain au Canada et en Amérique du Sud.

Le siège social de la Société est situé au 3200, boul. Jean-Jacques Cossette, Val-d'Or (Québec), Canada. La Société détient des participations dans plusieurs entités. Les pourcentages de droits de vote dans ses filiales et dans les entreprises associées sont les suivants :

	% droits de vote
Services de forage Orbit Garant inc.	100 %
Drift Exploration Drilling Inc.	100 %
Drift de Mexico SA de CV	100 %
Orbit Garant Chile S.A.	100 %
Orbit Garant Drilling Ghana Limited	100 %
Perforación Orbit Garant Peru S.A.C. (dissoute le 3 décembre 2025)	100 %
OGD Drilling (Guyana) Inc.	100 %
Forage Orbit Garant BF S.A.S.	100 %
Forage Orbit Garant Guinée SARLU	100 %
Sarliaq-Orbit Garant Inc.	49 %
Niuqtuut Orbit Garant Inc. (depuis le 30 mars 2026)	49 %

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT

Mode de présentation

Ces états financiers consolidés ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS »), comme publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »). Les méthodes comptables en vertu des IFRS décrites ci-dessous ont été appliquées de manière uniforme à tous les exercices présentés.

La préparation d'états financiers consolidés conformes aux IFRS nécessite le recours à certaines estimations comptables critiques, hypothèses et jugements. Elle exige également que la direction exerce son jugement dans le processus d'application des méthodes comptables de la Société. Les aspects qui nécessitent un degré plus élevé de jugement ou de complexité ou les aspects comportant des hypothèses et des estimations importantes, sont présentés à la note 4.

Ces états financiers consolidés ont été préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception des placements qui ont été mesurés à la juste valeur et de la rémunération fondée sur des actions qui a été mesurée conformément à l'IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions*. Ils sont présentés en dollars canadiens, monnaie principale de l'environnement économique dans lequel la Société exerce ses activités (la « monnaie fonctionnelle »). Sauf indication contraire, tous les montants sont arrondis au millier de dollars près.

Ces états financiers consolidés ont été approuvés par le conseil d'administration de Forage Orbit Garant inc. le 24 septembre 2026.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2026 et 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

3. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Principes de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les états financiers de la Société et des entités contrôlées par la Société. Une filiale est une entité contrôlée par la Société. Un investisseur contrôle une entité émettrice lorsqu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci, indépendamment de son pourcentage de participation. La Société considère l'existence et l'effet des droits de vote potentiels lorsque la Société contrôle une autre entité.

Les produits et les charges des filiales acquises ou cédées au cours de l'exercice sont inclus dans l'état consolidé du résultat à partir de la date d'entrée en vigueur de l'acquisition jusqu'à la date d'entrée en vigueur de la cession, selon le cas. Toutes les opérations et tous les soldes intersociétés ont été éliminés lors de la consolidation.

Conversion des devises

La monnaie fonctionnelle de la Société est le dollar canadien. Les transactions libellées dans une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle de la Société ou d'une filiale étrangère sont comptabilisées en appliquant le cours de change en vigueur à la date de transaction. À chaque date de clôture des états financiers consolidés, les éléments monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis en utilisant le cours en vigueur à cette date, et les éléments non monétaires qui sont évalués au coût historique ne sont pas ajustés. Les écarts de change sont comptabilisés dans le résultat net de la période au cours de laquelle ils surviennent.

Les actifs et passifs des filiales étrangères dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar canadien sont convertis en dollars canadiens en appliquant le cours de change en vigueur à la date de clôture des états financiers consolidés. Les éléments des produits et des charges sont convertis au cours de change moyen de la période. Les écarts de change sont comptabilisés dans les AERG sous le poste « Écarts de conversion cumulés » et sont cumulés dans les capitaux propres. Le montant cumulé des écarts de change est reclassé au résultat net au moment du changement de contrôle dans l'établissement à l'étranger. De plus, les gains et pertes de change liés à certains prêts intersociétés qui sont de nature permanente sont inclus dans les AERG sous le poste « Écarts de conversion cumulés » et sont cumulés dans les capitaux propres.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2026 et 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

3. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont initialement constatés à la juste valeur et leur évaluation ultérieure dépend de leur classement, comme il est décrit ci-après. Leur classement est fonction de l'objectif de l'émission ou de l'acquisition des instruments financiers, de leurs caractéristiques et de leur désignation par la Société. Les instruments financiers sont comptabilisés à la date à laquelle la Société devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier.

Actif / passif	Classification
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Coût amorti
Créances clients et autres débiteurs	Coût amorti
Créance à long terme	Coût amorti
Placements	Juste valeur par le biais du résultat net
Créditeurs et charges à payer	Coût amorti
Affacturage à payer	Coût amorti
Dette à long terme	Coût amorti

Actifs financiers évalués au coût amorti

Un actif financier est ultérieurement évalué au coût amorti, utilisant la méthode du taux d'intérêts effectif et net de perte de valeur si :

- l'actif est détenu dans le cadre de l'application d'un modèle économique dont l'objectif est de conserver des actifs afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels;
- les modalités contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates précises, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de capital et/ou à des remboursements d'intérêts.

Actifs financiers évalués à la juste valeur

Ces actifs financiers sont évalués à la juste valeur et les variations, incluant les produits d'intérêts ou de dividende reçu, sont comptabilisés en résultat net. Toutefois, pour les placements en titres de capitaux propres qui ne sont pas détenus à des fins de transactions, la Société peut choisir, lors de la comptabilisation initiale, de présenter les gains ou pertes dans les autres éléments du résultat global. Pour ces placements évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, les gains ou pertes ne sont jamais reclassés au résultat net, et aucune perte de valeur n'est comptabilisée au résultat net.

Passifs financiers évalués au coût amorti

Un passif financier est ultérieurement évalué au coût amorti, utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Passifs financiers évalués à la juste valeur

Les passifs financiers évalués à la juste valeur sont initialement comptabilisés à la juste valeur et réévalués à chaque date de clôture, toute variation étant comptabilisée au résultat net. La Société n'a aucun passif financier évalué à la juste valeur.

La Société décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles sont éteintes ou annulées ou lorsqu'elles arrivent à expiration.

Les actifs et passifs financiers sont compensés, et le solde net est présenté dans les états consolidés de la situation financière, si et seulement si la Société a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants et si elle a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Méthode du coût amorti et du taux d'intérêt effectif

La méthode du taux d'intérêt effectif est une méthode de calcul du coût amorti d'un instrument financier et d'affectation des produits d'intérêts au cours de la période visée. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs estimés (y compris l'intégralité des commissions et des frais payés ou reçus qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif, des coûts de transaction et des autres primes ou escomptes) sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, le cas échéant, sur une période plus courte, à la valeur comptable nette au moment de la comptabilisation initiale.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2026 et 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

3. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Créances clients et autres débiteurs et créances à long terme

Les créances clients et autres débiteurs comprennent les montants dus dans le cours normal des affaires. Les créances à long terme comprennent les créances qui ne sont pas dans le cours normal des activités et dont le terme est supérieure à 12 mois. Une provision pour pertes sur créances attendues est maintenue afin de refléter un risque de dépréciation pour les créances clients et autres débiteurs basé sur le modèle de pertes sur créances attendues prenant en compte les variations de la qualité du crédit depuis la comptabilisation initiale des créances clients basé sur des catégories de risques clients. Les pertes de crédit attendues sont provisionnées en fonction de l'historique des recouvrements et des risques spécifiques identifiés pour chaque client.

Par la suite, les créances à long terme sont évaluées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, ajusté des intérêts et de l'encaissement des créances à long terme. Pour calculer la valeur actualisée de l'encaissement des créances à long terme, la Société utilise le taux représentant le risque de marché à la date de début de la créance à long terme. Les intérêts sur les actifs financiers qui ne sont pas des instruments dépréciés acquis ou créés sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui consiste à appliquer le taux d'intérêt effectif à la valeur comptable brute d'un actif financier, sauf pour les actifs financiers devenus ultérieurement dépréciés. Pour ces actifs financiers, la Société applique le taux d'intérêt effectif au coût amorti, net de la dépréciation, de l'actif financier au cours des exercices ultérieurs.

Dépréciation des actifs financiers

La Société comptabilise des provisions pour pertes de crédit attendues sur les actifs financiers évalués au coût amorti.

La Société évalue les provisions pour pertes à un montant égal à la perte de crédit attendue sur la durée de vie, à l'exception des titres de créance qui sont déterminés comme présentant un faible risque de crédit à la date de clôture et des autres titres de créance pour lesquels le risque de crédit (le risque de défaut survenant sur la durée de vie prévue de l'actif financier) n'a pas augmenté de manière significative depuis la comptabilisation initiale, qui sont évaluées à la perte de crédit attendue à 12 mois. Les provisions pour pertes sur créances commerciales et actifs sur contrat sont toujours évaluées à un montant égal à la perte de crédit attendue sur la durée de vie.

La Société suppose que le risque de crédit sur un actif financier augmente considérablement s'il est en souffrance depuis plus de 30 jours. La Société considère qu'un actif financier est en défaut lorsque :

- il est peu probable que le débiteur paie la totalité de ses obligations de crédit envers la Société, sans que la Société ait recours à des mesures telles que la réalisation d'une garantie (le cas échéant) ; ou
- l'actif financier est en souffrance depuis plus de 90 jours.

La perte de crédit attendue est une estimation pondérée des probabilités des pertes de crédit. Les pertes de crédit sont évaluées à la valeur actuelle de tous les déficits de trésorerie (la différence entre les flux de trésorerie dus à l'entité conformément au contrat et les flux de trésorerie que la Société s'attend à recevoir). Les pertes de crédit attendues sont actualisées au taux d'emprunt supplémentaire à la date de comptabilisation initiale de la perte de crédit attendue. Les provisions pour pertes sur les actifs financiers évalués au coût amorti sont déduites de la valeur comptable brute des actifs.

Stocks

La Société maintient des stocks de fournitures d'exploitation, de moteurs, de tiges de forage et de trépons sur les sites miniers et les entrepôts. Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. La valeur de réalisation nette est l'estimation du prix de vente moins les coûts estimatifs nécessaires pour réaliser la vente. Le coût est calculé selon la méthode du premier entré, premier sorti. Les stocks ayant été utilisés et révisés sont ajustés pour refléter son taux de consommation et de remise à neuf. Le montant de la perte de valeur des stocks peut être renversé lorsque les circonstances ayant entraîné cette perte de valeur dans le passé n'existent plus.

Placements

Les placements dans des titres négociés sur le marché sont classés comme placements à la juste valeur par le biais du résultat net. Les placements à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées au résultat net.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2026 et 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

3. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé et les pertes de valeur cumulées. Le coût représente les coûts d'acquisition, déduction faite des subventions gouvernementales et des crédits d'impôt à l'investissement s'y rapportant, ou les coûts de fabrication, y compris les frais de préparation, d'installation et d'essai. Les coûts de fabrication du matériel de forage comprennent les matières, la main-d'œuvre directe et les coûts indirects spécifiques.

Les frais engagés pour des améliorations importantes sont incorporés dans le coût de l'actif et amortis sur la durée d'utilité de l'actif.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les durées d'utilité estimatives suivantes :

	<u>Vie utile</u>	<u>Valeur résiduelle</u>
Bâtiments et composantes	5 à 40 ans	-
Matériel de forage	5 à 10 ans	0 - 20 %
Véhicules	5 ans	-
Autres	3 à 10 ans	-

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé sur le coût de l'actif moins la valeur résiduelle et commence dès qu'elles sont prêtes à être mises en service aux fins desquelles elles sont destinées. Le terrain n'est pas amorti.

Les méthodes d'amortissement, les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des immobilisations corporelles importantes sont révisées à chaque fin d'exercice. Tout changement est comptabilisé de manière prospective comme un changement d'estimation comptable.

Dépréciation des actifs non financiers

Aux fins de l'évaluation de la dépréciation, les actifs sont regroupés en unités génératrices de trésorerie (« UGT »), lesquelles représentent les plus petits groupes d'actifs pour lesquels des entrées de trésorerie indépendantes identifiables sont générées. À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Société évalue si des événements survenus ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable des actifs non financiers ayant une durée d'utilité déterminée pourrait être inférieure à leur valeur recouvrable.

Une perte de valeur est comptabilisée au montant de l'excédent de la valeur comptable de l'actif ou de l'UGT par rapport à sa valeur recouvrable. Tout excédent de dépréciation est comptabilisé et attribué aux actifs de l'UGT en proportion de leur valeur comptable respective dans l'UGT.

Une perte de valeur comptabilisée au cours de périodes antérieures pour des actifs non financiers ayant des durées d'utilité déterminées et des immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée, peut être renversée à l'état consolidé du résultat dans la mesure où la valeur comptable à la date du renversement de la perte de valeur n'excède pas ce que le coût amorti aurait été si la perte de valeur n'avait pas été comptabilisée.

Impôt sur le résultat

L'impôt exigible est comptabilisé sur la base des montants qui doivent être versés ou recouvrés selon les taux d'imposition et la réglementation fiscale en vigueur ou pratiquement en vigueur à la date de clôture.

Des actifs et des passifs d'impôt différé sont constatés selon leur incidence fiscale future estimative résultant des écarts entre la valeur comptable des actifs et des passifs existants dans les états financiers consolidés et leur base fiscale respective. Les actifs et les passifs d'impôt différé sont évalués en appliquant les taux d'imposition qui seront en vigueur ou pratiquement en vigueur durant l'exercice au cours duquel il est prévu que les différences temporaires seront recouvrées ou réglées. L'incidence de toute variation des taux d'imposition sur les actifs et les passifs d'impôt différé est constatée dans le résultat de la période au cours de laquelle les changements de taux se produisent. Un actif d'impôt différé est comptabilisé initialement quand il est probable que le résultat net imposable futur sera suffisant pour utiliser les avantages fiscaux afférents. Une charge ou une économie d'impôt différé est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres dans la mesure où elle se rattache à des éléments constatés dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres de la même période ou d'une période différente.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2026 et 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

3. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Impôt sur le résultat (suite)

Dans le cours normal des activités de la Société, un certain nombre de positions fiscales sont incertaines en raison de la complexité de certaines transactions et du fait que les interprétations fiscales et la législation afférente changent continuellement. Lorsqu'une position fiscale est incertaine, la Société ne constate un avantage fiscal ou ne réduit un passif fiscal que s'il est probable que cet avantage fiscal sera réalisé à l'avenir ou qu'il est improbable que ce passif fiscal se concrétise.

Accords d'affacturage

La Société, par l'intermédiaire de sa filiale chilienne, conclut des accords d'affacturage dans le cadre de ses activités de financement. Compte tenu de la nature et des modalités de ces ententes, la Société classe les sommes reçues dans le cadre des ententes d'affacturage ainsi que les remboursements connexes à titre de flux de trésorerie liés aux activités de financement dans le tableau consolidés des flux de trésorerie.

Contrats de location

Au début d'un contrat, la Société évalue si un contrat est, ou contient, un contrat de location à condition que le contrat confère le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié pendant une période de temps en échange d'une contrepartie.

Droits d'utilisation sur les contrats de location

Les actifs au titre des droits d'utilisation sont initialement évalués au coût, incluant l'évaluation initiale des obligations locatives correspondantes, des paiements de location effectués à la date de début ou avant et de tous les coûts directs initiaux engagés, moins les incitatifs de location reçus. Ils sont ensuite amortis linéairement sur la durée de la location et diminués des pertes de valeur, le cas échéant. S'il est raisonnablement certain que la Société exercera les options d'achat, l'actif sous-jacent est amorti sur la base de sa durée d'utilité estimée. Les actifs au titre des droits d'utilisation peuvent également être ajustés pour refléter la réévaluation des obligations locatives connexes.

La durée du bail ne comprend l'option de renouvellement que s'il est raisonnablement certain qu'elle sera exercée. Les durées de bail vont de 3 à 7 ans pour les terrains et bâtiments et de 1 à 5 ans pour les véhicules.

La Société a choisi de ne pas comptabiliser d'actif et de passif au titre du droit d'utilisation pour les contrats de location dont la durée totale du contrat de location est inférieure ou égale à douze mois et pour les contrats de location d'actifs de faible valeur. Les paiements de location associés à ces contrats de location sont comptabilisés en charges selon une base linéaire sur la durée du contrat de location.

Obligations locatives

À la date de début du contrat de location, la Société comptabilise les obligations locatives évaluées à la valeur actualisée des paiements de location à effectuer sur la durée du contrat de location. Les paiements au titre de la location comprennent les paiements fixes moins les avantages incitatifs à la location à recevoir, les paiements de location variables qui dépendent d'un indice et le prix d'exercice d'une option d'achat dont il est raisonnablement certain qu'elle sera exercée. Par la suite, le passif de location est évalué au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif et ajusté des intérêts et des paiements de location. Pour calculer la valeur actualisée des paiements de location, la Société utilise le taux d'emprunt supplémentaire à la date de début du contrat de location si le taux d'intérêt implicite du contrat de location n'est pas facilement déterminable. Par la suite, la valeur comptable de l'obligation locative est réévaluée s'il y a eu une modification, un changement dans la durée du contrat de location, un changement dans les paiements de location fixes en substance ou un changement dans l'évaluation l'exercice d'une option d'achat pour l'actif sous-jacent.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2026 et 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

3. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Constatation des produits

Les contrats de forage couvrent un éventail de services impliquant la mobilisation des équipements et du personnel, le forage et services auxiliaires ainsi que les activités de démobilisation qui sont facturés aux clients selon le progrès de ses activités. Les activités de mobilisation et de démobilisation ne sont pas considérées comme distinctes des services de forage associés et, conjointement avec les activités de forage, sont comptabilisées comme une obligation de prestation unique.

Les produits tirés de contrats et de services auxiliaires sont constatés aux états consolidés du résultat au fil du temps. La Société a un droit contractuel de recevoir une contrepartie d'un client pour un montant correspondant directement à la valeur pour le client des services rendus à ce moment. Ainsi, la Société constate les produits selon les services rendus aux taux correspondants dans les contrats.

Les produits sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, nette d'escomptes, de commissions et de taxes à la consommation.

Les clients sont généralement facturés sur une fréquence semi-mensuelle ou mensuelle. Le paiement est reçu selon des termes de paiements standards, variant généralement de 30 à 60 jours. Il n'y a pas de composante financement importante dans les contrats. Les avances sur contrats sont constatées comme produits différés jusqu'à l'achèvement des obligations de prestations et sont ensuite crédités contre la facturation des contrats selon les termes du contrat.

Options sur actions

La Société comptabilise ses options sur actions selon la méthode de comptabilisation à la juste valeur selon l'IFRS 2. En vertu de cette méthode, la charge de rémunération est calculée en fonction de la juste valeur des options à la date d'attribution selon le modèle d'évaluation des options de Black et Scholes et elle est amortie dans le résultat sur la période d'acquisition des droits. La juste valeur est comptabilisée à titre de charge, avec une augmentation correspondante au poste « réserve - instruments de capitaux propres ». Le montant constaté à titre de charge est ajusté pour refléter le nombre d'options sur actions dont les droits devraient être acquis et est présenté déduction faite des options sur actions annulées avant que leurs droits n'aient été acquis. Lorsque les options sur actions non exercées font l'objet d'une renonciation ou qu'elles expirent, les montants sont transférés aux résultats non distribués.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2026 et 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

4. ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES, HYPOTHÈSES ET JUGEMENTS

La préparation des états financiers conformément aux IFRS exige que la direction de la Société fasse des estimations et formule des hypothèses qui influent sur les montants présentés des actifs et des passifs, sur les informations à fournir sur les actifs et les passifs éventuels à la date de clôture des états financiers et sur les montants des produits et des charges de la période concernée. Bien que la direction revoie régulièrement ses estimations, les résultats réels peuvent différer de celles-ci. L'incidence des modifications des estimations comptables est comptabilisée dans la période au cours de laquelle la modification se produit, et dans les périodes ultérieures touchées, le cas échéant. Les éléments pour lesquels les estimations et les hypothèses sont importantes ou complexes sont présentés ci-dessous :

A) ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES

Créance à long terme

Lors de la comptabilisation initiale, la Société comptabilise la créance à long terme à la juste valeur, estimée comme la valeur actuelle des flux de trésorerie contractuels sur la durée de l'accord, actualisée à l'aide d'un taux qui reflète le risque associé à la contrepartie et les taux en vigueur sur le marché pour ces instruments.

La valeur comptable de la créance à long terme est présentée déduction faite d'une provision pour pertes de crédit attendues. La probabilité de défaut est basée sur des données historiques pour des entités comparables. La perte en cas de défaut prise en compte dans l'estimation reflète la capacité de la Société à exécuter son droit de prendre possession de l'actif donné en garantie au titre du contrat. Le montant et le calendrier des flux de trésorerie qui devraient être récupérés en cas de défaut sont basés sur des scénarios pondérés par la probabilité et le déficit de trésorerie réel peut différer de la perte de crédit attendue estimée qui en résulte. La direction évaluera le caractère approprié de la provision pour pertes de crédit attendues au plus tôt de chaque fin de période, ou lorsque de nouvelles informations deviennent disponibles et pourraient donner lieu à un changement dans les conditions ou les hypothèses initialement utilisées dans l'estimation.

Impôt sur le résultat et actifs d'impôt différé

La Société détermine sa charge d'impôt sur le résultat ainsi que ses actifs et passifs d'impôt sur le résultat en fonction de son interprétation de la législation fiscale applicable, y compris les conventions fiscales entre les différents pays dans lesquels elle exerce ses activités, ainsi que des règles et réglementations sous-jacentes. De telles interprétations impliquent des jugements et des estimations qui peuvent être contestées lors des contrôles fiscaux gouvernementaux auxquels la Société est régulièrement soumise. De nouvelles informations pourraient également devenir disponibles, ce qui amènerait la Société à modifier son jugement concernant le caractère adéquat des actifs et des passifs d'impôts existants. De tels changements auront un impact sur la perte nette de la période au cours de laquelle ils surviennent.

Dans le calcul des impôts sur le résultat et des actifs et passifs d'impôts différés, des estimations doivent être utilisées pour déterminer les taux et montants appropriés et pour tenir compte de la probabilité de réalisation des actifs d'impôts. Les actifs d'impôts différés reflètent également l'avantage des pertes fiscales non utilisées et des déductions qui peuvent être reportées pour réduire les impôts exigibles sur les bénéfices des années futures. Cette évaluation nécessite que la Société fasse des estimations significatives pour déterminer s'il est probable ou non que les actifs d'impôts différés pourront être récupérés sur les bénéfices imposables futurs et, par conséquent, qu'ils pourront être comptabilisés dans les états financiers consolidés de la Société. La Société s'appuie, entre autres, sur son expérience passée pour procéder à cette appréciation.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2026 et 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

4. ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES, HYPOTHÈSES ET JUGEMENTS (suite)

B) JUGEMENTS

Dépréciation des actifs non financiers

La Société fait appel à son jugement pour évaluer si un test de dépréciation doit être effectué en raison de la présence d'indicateurs de dépréciation potentielle. Dans l'application de son jugement, la Société s'appuie principalement sur sa connaissance de ses activités et du contexte économique. Des estimations importantes de la direction sont nécessaires pour déterminer la valeur recouvrable en unité génératrice de trésorerie (« UGT ») incluant les estimations de flux de trésorerie futurs. Des différences d'estimations peuvent avoir une incidence sur la dépréciation des actifs corporels et incorporels et sur le montant en dollar de cette dépréciation. Les principales hypothèses utilisées par la direction comprennent les projections de revenus, de dépenses d'opérations, de taux d'utilisation, de taux d'actualisation et de prix au marché. Par conséquent, l'incidence sur les états financiers consolidés des périodes ultérieures pourrait être importante.

Monnaie fonctionnelle

Dans le cadre de la détermination de la monnaie fonctionnelle de ses filiales à l'étranger, la Société doit évaluer différents facteurs tels que la monnaie qui influence les prix de vente et les coûts, le contexte économique et le degré d'autonomie de la filiale. Selon l'évaluation des différents facteurs, lorsque la monnaie fonctionnelle est difficile à déterminer, la Société a recours à son jugement pour déterminer la monnaie fonctionnelle qui représente le plus fidèlement les effets économiques des transactions, les événements et les conditions sous-jacentes.

5. NORMES ET INTERPRÉTATIONS ADOPTÉES

A) ADOPTÉES

Les normes et modifications suivantes aux normes existantes ont été adoptées par la Société le 1er juillet 2025 et n'ont pas eu d'impact significatif sur les états financiers consolidés de la Société. :

- 1) IAS 21 (modifiée) – Effet des variations des taux de change – Les modifications contiennent des indications pour préciser quand une monnaie est échangeable et comment déterminer le taux de change lorsqu'elle ne l'est pas, en vigueur pour les périodes commençant le 1er janvier 2025 ou après cette date.

B) NON ADOPTÉES

La Société n'a pas appliqué l'amendement suivant à la norme IASB qui a été publié, mais qui n'est pas encore entré en vigueur :

- 1) IFRS 18 (modifiée) – Présentation et informations à fournir dans les états financiers – La norme remplace IAS 1, Présentation des états financiers, et comprend des exigences relatives à la présentation et à la divulgation d'informations dans les états financiers, telles que la présentation de sous-totaux dans l'état des résultats et la divulgation de mesures de performance définies par la direction dans les états financiers, en vigueur pour les périodes commençant le 1er janvier 2027 ou après cette date.

Dans le cadre de son évaluation de la norme IFRS 18, la Société examine l'incidence des nouvelles exigences relatives à l'état consolidé des résultats ainsi qu'aux indicateurs de performance définis par la direction sur les mesures financières autres que celles définies par les normes IFRS qu'elle utilise dans ses communications publiques, notamment l'EBITDA ajusté et les mesures liées à la marge brute ajustée. L'adoption de la norme IFRS 18 pourrait entraîner la présentation d'informations supplémentaires dans les états financiers pour les mesures ou leurs composantes répondant à la définition d'un indicateur de performance défini par la direction.

La Société évalue actuellement l'incidence globale de l'adoption de la norme IFRS 18 sur ses états financiers consolidés et n'a pas encore terminé cette évaluation.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2026 et 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

6. CHARGES PAR NATURE

Détail de la dotation aux amortissements

La dotation aux amortissements des immobilisations corporelles, incorporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation a été présentée aux états consolidés du résultat comme suit :

	30 juin 2026	30 juin 2025
	\$	\$
Coût des produits tirés de contrats	10 567	9 159
Frais généraux et administratifs	1 133	916
Total de la dotation aux amortissements	11 700	10 075

Principales charges par nature

Le coût des produits tirés de contrats, les frais généraux et administratifs, les gains de change et les charges financières, par nature, se détaillent comme suit :

	30 juin 2026	30 juin 2025
	\$	\$
Dotation aux amortissements	11 700	10 075
Charges au titre des avantages du personnel	107 774	96 166
Coût des stocks	43 443	40 729
Charges locatives ^(a)	14 592	12 166
Intérêts sur les dettes à long terme	1 959	2 316
Intérêts sur les obligations locatives	539	363
Frais d'affacturage et autres intérêts	92	193
Pertes de crédit attendues sur la créance à long terme, nets des revenus d'intérêts	1 244	(1 301)
Autres charges	23 638	18 300
Total du coût des produits tirés de contrats et des charges	204 981	179 007
Coût des produits tirés de contrats	183 474	160 769
Autres charges	21 507	18 238
Total du coût des produits tirés de contrats et des charges	204 981	179 007

^(a) Ce montant représente les paiements au titre de la location liés à des contrats de locations à court terme. Aucun paiement de sous-location ou de loyer conditionnel n'a été versé ou reçu. Aucun revenu de sous-location n'est attendu puisque tous les actifs détenus en vertu de contrats de location sont à l'usage exclusif de la Société.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2026 et 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

7. STOCKS

	30 juin 2026	30 juin 2025
	\$	\$
Pièces de rechange	18 773	15 032
Fournitures	39 468	29 472
Autres	2 478	1 433
	60 719	45 937

Les pièces de rechange incluent principalement les moteurs et les pièces de machinerie. Les fournitures incluent principalement les outils à durée de vie limitée, les tiges de forage, les marteaux, les câbles et les boîtiers de forage.

Au cours de l'exercice, un montant de 43 443 \$ (2025 : 40 729\$) a été comptabilisé au titre du coût des stocks reconnu comme une charge et inclus dans le coût des produits tirés de contrats.

Au cours de l'exercice, 237 \$ (2025 : 679 \$) a été constaté à titre de dépréciation des stocks en raison d'une valeur de réalisation nette inférieure au coût. Au 30 juin 2026 et au 30 juin 2025, aucun montant n'a été comptabilisé à titre de renversement d'une dépréciation des stocks.

Les facilités de crédit de la Société sont en partie garanties par une sûreté générale sur la totalité de ses stocks.

8. PLACEMENTS

	30 juin 2026	30 juin 2025
	\$	\$
Placements dans des sociétés ouvertes, au début de l'exercice	1 220	1 411
Conversion de créances clients	195	-
Variation de la juste valeur sur les placements évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	(221)	(191)
Placements dans des sociétés ouvertes, à la fin de l'exercice	1 194	1 220

La Société détient des actions ordinaires de sociétés ouvertes principalement à la suite de conversions de créances clients effectuées par certains clients. Ces actions sont classées comme étant à la juste valeur par le biais de résultat net et sont comptabilisées à la juste valeur reflétant leur prix par action coté sur le marché à la date de clôture. La variation de la juste valeur des placements est incluse dans les frais généraux et administratifs. Le coût d'origine est de 2 580 \$ (2 385 \$ au 30 juin 2025).

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2026 et 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

9. CRÉANCE À LONG TERME

Le sommaire des activités liées à la créance à long terme pour les exercices terminés le 30 juin 2026 et 2025, se présente comme suit :

	30 juin 2026	30 juin 2025
	\$	\$
Solde à l'ouverture de l'exercice	1 834	2 244
Revenus d'intérêts sur la créance à long terme	842	1 301
Encaissement de la créance à long terme incluant les revenus d'intérêts	(240)	(1 710)
Variation de la perte de crédit attendue sur la créance à long terme	(2 086)	-
Effet des variations des taux de change	163	(1)
	513	1 834
Portion court terme	513	1 374
Solde à la fin de l'exercice	-	460

Au 30 juin 2026, la valeur comptable de la créance à long terme avant perte de crédit attendue est de 4 243 \$ (3 478 \$ au 30 juin 2025) et la provision pour perte de crédit attendue est de 3 730 \$ (1 644 \$ au 30 juin 2025). Au 30 juin 2026, le solde de la créance à long terme en souffrance s'élève à 2 536 \$ incluant les intérêts.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2026 et 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

10. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Notes	Terrains	Bâtiments et composantes	Matériel de forage	Véhicules	Autres	Total
Coût		\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 1er juillet 2025		2 271	12 031	90 039	27 655	1 846	133 842
Acquisitions		-	1 059	11 493	5 414	38	18 004
Transferts depuis les actifs au titre de droits d'utilisation	11	-	-	-	612	-	612
Cessions et radiations ⁽¹⁾		-	-	(3 594)	(899)	(2)	(4 495)
Effet des variations des taux de change		85	51	1 301	52	18	1 507
Solde au 30 juin 2026		2 356	13 141	99 239	32 834	1 900	149 470
Amortissement cumulé							
Solde au 1er juillet 2025		-	7 223	69 713	20 024	1 587	98 547
Amortissement		-	578	5 634	3 260	50	9 522
Transferts depuis les actifs au titre de droits d'utilisation	11	-	-	-	239	-	239
Cessions et radiations ⁽¹⁾		-	-	(2 814)	(885)	(2)	(3 701)
Effet des variations des taux de change		-	19	777	32	17	845
Solde au 30 juin 2026		-	7 820	73 310	22 670	1 652	105 452
		Terrains	Bâtiments et composantes	Matériel de forage	Véhicules	Autres	Total
Coût		\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 1er juillet 2024		2 258	11 590	83 312	26 296	1 832	125 288
Acquisitions		-	435	8 206	2 538	16	11 195
Transferts depuis les actifs au titre de droits d'utilisation	11	-	-	-	122	-	122
Cessions et radiations		-	-	(1 634)	(1 313)	(4)	(2 951)
Effet des variations des taux de change		13	6	155	12	2	188
Solde au 30 juin 2025		2 271	12 031	90 039	27 655	1 846	133 842
Amortissement cumulé							
Solde au 1er juillet 2024		-	6 786	65 490	18 076	1 542	91 894
Amortissement		-	435	5 164	3 046	46	8 691
Transferts depuis les actifs au titre de droits d'utilisation	11	-	-	-	10	-	10
Cessions et radiations ⁽¹⁾		-	-	(1 063)	(1 116)	(3)	(2 182)
Effet des variations des taux de change		-	2	122	8	2	134
Solde au 30 juin 2025		-	7 223	69 713	20 024	1 587	98 547
Au 30 juin 2025 :							
Valeur comptable nette		2 271	4 808	20 326	7 631	259	35 295
Au 30 juin 2026 :							
Valeur comptable nette		2 356	5 321	25 929	10 164	248	44 018

(1) Un gain sur cession d'immobilisations corporelles totalisant 471 \$ pour l'exercice terminé le 30 juin 2026 (gain de 515 \$ pour l'exercice terminé le 30 juin 2025) est inclus dans le coût des produits tirés de contrats.

Les équipements de forage incluent des travaux en cours pour un montant de 1 657 \$ (664 \$ au 30 juin 2025).

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2026 et 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

11. ACTIFS AU TITRE DE DROITS D'UTILISATION

	Notes	Bâtiments et composantes	Matériel de forage	Véhicules	Total
Coût		\$	\$	\$	\$
Solde au 1er juillet 2025		1 971	2 949	3 802	8 722
Acquisitions		-	3 266	784	4 050
Cessions et radiations		-	-	(656)	(656)
Réévaluation de la durée du contrat de location		3	-	-	3
Transferts vers les immobilisations corporelles	10	-	-	(612)	(612)
Effet des variations des taux de change		10	208	41	259
Solde au 30 juin 2026		1 984	6 423	3 359	11 766
Amortissement cumulé					
Solde au 1er juillet 2025		348	348	1 060	1 756
Amortissement		345	917	776	2 038
Cessions et radiations		-	-	(508)	(508)
Transferts vers les immobilisations corporelles	10	-	-	(239)	(239)
Effet des variations des taux de change		4	33	11	48
Solde au 30 juin 2026		697	1 298	1 100	3 095
		Bâtiments et composantes	Matériel de forage	Véhicules	Total
Coût		\$	\$	\$	\$
Solde au 1er juillet 2024		1 360	-	2 634	3 994
Acquisitions		966	2 996	1 406	5 368
Cessions et radiations		(360)	-	(132)	(492)
Ajustements des obligations locatives à paiements variables		-	-	14	14
Transferts vers les immobilisations corporelles	10	-	-	(122)	(122)
Effet des variations des taux de change		5	(47)	2	(40)
Solde au 30 juin 2025		1 971	2 949	3 802	8 722
Amortissement cumulé					
Solde au 1er juillet 2024		233	-	550	783
Amortissement		333	352	621	1 306
Cessions et radiations		(218)	-	(100)	(318)
Transferts vers les immobilisations corporelles	10	-	-	(10)	(10)
Effet des variations des taux de change		-	(4)	(1)	(5)
Solde au 30 juin 2025		348	348	1 060	1 756
30 juin 2025 :					
Valeur comptable nette		1 623	2 601	2 742	6 966
30 juin 2026 :					
Valeur comptable nette		1 287	5 125	2 259	8 671

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2026 et 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

12. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	Logiciels	Brevets	Plan et conception technologique	Total
Coût	\$	\$		\$
Solde au 1er juillet 2025	2 535	94	211	2 840
Acquisitions	118	41	-	159
Effet des variations des taux de change	7	-	-	7
Solde au 30 juin 2026	2 660	135	211	3 006
Amortissement cumulé				
Solde au 1er juillet 2025	2 357	31	10	2 398
Amortissement	85	14	41	140
Effet des variations des taux de change	5	-	-	5
Solde au 30 juin 2026	2 447	45	51	2 543

	Logiciels	Brevets	Plan et conception technologique	Total
Coût	\$	\$	\$	\$
Solde au 1er juillet 2024	2 466	64	-	2 530
Acquisitions	68	30	211	309
Effet des variations des taux de change	1	-	-	1
Solde au 30 juin 2025	2 535	94	211	2 840
Amortissement cumulé				
Solde au 1er juillet 2024	2 298	21	-	2 319
Amortissement	58	10	10	78
Effet des variations des taux de change	1	-	-	1
Solde au 30 juin 2025	2 357	31	10	2 398

30 juin 2025 :				
Valeur comptable nette	178	63	201	442
30 juin 2026 :				
Valeur comptable nette	213	90	160	463

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2026 et 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

13. DETTE À LONG TERME

	30 juin 2026	30 juin 2025
	\$	\$
Facilité de crédit renouvelable autorisée d'un montant maximal de 40 000 \$, portant intérêt au taux préférentiel majoré de 1,00 %, taux effectif de 5,45 % au 30 juin 2026 (30 juin 2025 : intérêt au taux préférentiel majoré de 0,50 %, taux effectif de 5,45 %), échéant en décembre 2029, garantie par une hypothèque de premier rang sur l'universalité de tous les actifs présents et futurs, à l'exception de ceux indiqués ci-dessous ^{(a) (c)}	23 434	13 883
Emprunt, portant intérêt à un taux de 6,50%, remboursable par versements mensuels de 63 \$, échéant en octobre 2042, garanti par une hypothèque de premier rang sur un terrain et un bâtiment ^(b)	7 516	7 764
Emprunt de 2 072 \$ (1 458 \$ US), portant intérêt à un taux de 8,12 %, remboursable par versements mensuels de 59 \$ (42 \$ US), échéant en mai 2029, garanti par une hypothèque de second rang sur l'universalité des biens présent et futurs ^(d)	2 051	2 644
Emprunt de 1 926 \$ (31 CLF) (30 juin 2025: 1 981 \$ (35 CLF)), portant intérêt à un taux de 3,30 %, remboursable par versements mensuels de 27 \$ (0,43 CLF), échéant en février 2028, garanti par un terrain et un bâtiment. ^(e)	1 915	1 964
	34 916	26 255
Tranche à court terme	(1 244)	(1 167)
	33 672	25 088

(a) La facilité de crédit renouvelable porte intérêt soit a) au taux préférentiel de la banque majoré de la marge applicable fondée sur une clause financière restrictive ou b) au taux d'acceptations bancaires majoré de la marge applicable fondée sur une clause financière restrictive. De plus, la société doit payer des commissions d'engagement de 0,35 % à 0,75 % fondées sur une clause financière restrictive. Le taux varie en fonction du calcul trimestriel d'un ratio financier et peut correspondre à a) au taux préférentiel majoré d'un pourcentage variant entre 0,50 % et 2,75 % ou b) au taux de l'acceptation bancaire majoré d'un pourcentage variant entre 1,50 % à 3,75 %. Au 30 juin 2026, Un montant non amorti de 266 \$ (117 \$ au 30 juin 2025) correspondant à des frais de financement a été présenté en réduction de la dette à long terme. Ce montant est amorti dans le résultat sur la durée de la dette, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

(b) Le 9 septembre 2022, la Société a conclu un accord de prêt supplémentaire avec la Banque de développement du Canada (la "Convention de prêt BDC") pour un prêt à terme au montant de 8 470 \$. L'emprunt porte intérêt à un taux fixe de 6,50% par année depuis novembre 2023 et remboursable sur 240 versement mensuels à compter de novembre 2022 et ce jusqu'en octobre 2042. Les obligations de la Société au titre de la Convention de prêt BDC sont garanties par une hypothèque de premier rang sur le terrain et le bâtiment servant de siège social à la Société situé à Val-d'Or. La dette à long terme de la Société en vertu de la convention de prêt BDC, incluant la tranche à court terme, s'élevait à 7 618 \$ au 30 juin 2026 (7 872 \$ au 30 juin 2025). Au 30 juin 2026, un montant non amorti de 102 \$ (108 \$ au 30 juin 2025) correspondant à des frais de financement a été présenté en réduction de la dette à long terme. Ce montant est amorti dans le résultat sur la durée de la dette, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2026 et 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

13. DETTE À LONG TERME (suite)

- (c) Le 22 décembre 2025, la Société a signé le premier amendement à la sixième entente avec la Banque Nationale du Canada relativement à la facilité de crédit. Le 30 juin 2026, la Société a conclu un premier avenant à la Convention de crédit portant la facilité de crédit renouvelable de 30 000 \$ à 40 000 \$ jusqu'au 30 juin 2027, date à laquelle ce montant passera à 35 000 \$. La facilité de crédit, qui viendra à échéance le 22 décembre 2029, comprend une facilité de crédit renouvelable d'un montant de 40 000 \$ ainsi qu'une facilité de crédit non utilisé d'un montant disponible de 5 000 \$ US destinée à l'émission de lettres de crédit de garantie. La facilité de crédit de 5 000 \$ US porte intérêt au taux de base majoré de 0,25 %, soit un taux effectif de 7,50 % au 30 juin 2026 (30 juin 2025 : taux d'intérêt au taux de base majoré de 0,25 %, soit un taux effectif de 8,25 %). De plus, les obligations de la Société en vertu de la Facilité de crédit renouvelable de 5 000 \$ US sont garanties par EDC. La disponibilité de la Facilité de crédit dépend d'une limite d'emprunt déterminée par la valeur des stocks, des débiteurs et des biens immobiliers. Au 30 juin 2026, la base d'emprunt de la facilité de crédit était de 40 000 \$ et les montants non utilisés étaient de 16 300 \$. Au 30 juin 2026, la Société n'avait utilisé aucun montant (30 juin 2025 : 390 \$ US) de la facilité pour des lettres de crédit en vigueur.
- (d) Le 29 novembre 2024, la Société a conclu un accord de prêt supplémentaire avec EDC, pour un prêt à terme au montant de 2 000 \$ US. L'emprunt porte intérêt à un taux fixe de 8,12 % par année, d'une durée de 4 ans et est remboursable sur 48 versements mensuels à compter de juin 2025 et ce jusqu'en mai 2029. Les obligations de la Société en vertu de la convention de prêt d'EDC sont : a) garanties par une hypothèque de second rang sur l'universalité de tous les actifs présents et futurs ; et (b) garantis sur une base solidaire (conjointe et solidaire) par certaines de nos filiales. La dette à long terme de la Société en vertu de la convention de prêt EDC, incluant la tranche à court terme, s'élevait à 1 458 \$ US (2 072 \$) au 30 juin 2026 (1 958 \$ US (2 672 \$) au 30 juin 2025). Au 30 juin 2026, un montant non amorti de 21 \$ (28 \$ au 30 juin 2025), représentant des frais de financement, a été imputé en diminution de la dette à long terme. Ce montant est amorti en résultat sur la durée du prêt selon la méthode du taux d'intérêt effectif.
- (e) Au 30 juin 2026, un montant non amorti de 11 \$ (17 \$ au 30 juin 2025), représentant des frais de financement, a été imputé en diminution de la dette à long terme. Ce montant est amorti en résultat sur la durée du prêt selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Selon les modalités des dettes à long terme, la Société doit respecter certaines clauses restrictives en ce qui concerne le maintien de ratios financiers minimaux (voir la note 15). Au 30 juin 2026, la Société satisfaisait aux conditions de ses clauses restrictives (au 30 juin 2025, la Société satisfaisait aux conditions de ses clauses restrictives).

Au 30 juin 2026, le taux préférentiel au Canada était de 4,45 % pour les emprunts canadiens (4,95 % au 30 juin 2025) et le taux préférentiel aux États-Unis était de 6,75 % et le taux de base aux États-Unis était de 7,25 % pour les emprunts américains (7,50 % et 8,00 % respectivement au 30 juin 2025).

Au 30 juin 2026, les versements de capital requis au cours des prochains exercices sont les suivants :

	\$
Moins d'un an	1 244
Plus d'un an et moins de cinq ans	28 003
Plus de cinq ans	6 069
	35 316

La dette à long terme avant frais de financement non amortis, par devise et par échéance, est la suivante :

Au 30 juin 2026	Total	Moins d'un an	Plus d'un an et moins de cinq ans	Plus de cinq ans
	\$	\$	\$	\$
CAD	31 318	271	24 978	6 069
US (1 458 \$ US)	2 072	710	1 362	-
UF Chilien (CLF 31)	1 926	263	1 663	-
	35 316	1 244	28 003	6 069

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2026 et 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

13. DETTE À LONG TERME (suite)

Rapprochement de la variation de la dette à long terme avec la trésorerie provenant des activités de financement :

	2026	2025
	\$	\$
Solde à l'ouverture de l'exercice	26 255	31 359
Variation nette de la facilité de crédit renouvelable	9 695	(7 549)
Augmentation des autres dettes à long terme	-	2 795
Remboursement des autres dettes à long terme	(1 157)	(515)
Frais de financement liés à la dette à long terme	(278)	(56)
Amortissement des frais de financement liés à la dette à long terme	148	134
Impact de la variation du taux de change sur la dette en devises étrangères	253	87
Solde à la fin de l'exercice	34 916	26 255

14. OBLIGATIONS LOCATIVES

Le sommaire des activités liées aux obligations locatives pour les exercices terminés le 30 juin 2026 et 2025, se présente comme suit:

	2026	2025
	\$	\$
Solde à l'ouverture de l'exercice	6 400	2 762
Acquisitions	4 112	5 368
Dispositions	(148)	(28)
Frais financiers	539	363
Paiement des obligations locatives, incluant les frais financiers	(2 874)	(1 862)
Ajustements des obligations locatives à paiements variables	74	14
Réévaluation de la durée du contrat de location	3	(150)
Effet des variations des taux de change	182	(67)
	8 288	6 400
Portion court terme	3 077	1 748
Solde à la fin de l'exercice	5 211	4 652

Les paiements au titre de location requis au cours des prochains exercices sont les suivants :

	30 juin 2026
	\$
Moins d'un an	3 534
Plus d'un an et moins de cinq ans	5 421
Plus de cinq ans	239
	9 194
Moins : incidence de l'actualisation	(906)
Valeur actuelle des paiements de location	8 288

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2026 et 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

15. GESTION DU CAPITAL

La Société inclut, dans la définition de son capital, la dette à long terme, les obligations locatives, le capital-actions, la réserve - Instruments de capitaux propres, les résultats non distribués, le cumul des autres éléments du résultat global, ainsi que la trésorerie et équivalents de trésorerie.

La structure du capital de la Société est composée de ce qui suit :

	30 juin 2026	30 juin 2025
	\$	\$
Dette à long terme	34 916	26 255
Obligations locatives	8 288	6 400
Capital-actions	60 116	59 403
Réserve - Instruments de capitaux propres	1 048	1 000
Résultats non distribués	8 858	10 370
Cumul des autres éléments du résultat global	(1 456)	(2 348)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(1 992)	(3 488)
	109 778	97 592

Par la gestion de sa structure du capital, la Société vise à maintenir une flexibilité financière en vue de i) préserver son accès aux marchés financiers; ii) respecter ses obligations financières; et iii) financer la croissance interne et les acquisitions potentielles. Pour gérer sa structure du capital, la Société pourrait ajuster ses dépenses, émettre de nouvelles actions, émettre de nouveaux titres de créance ou rembourser des dettes existantes.

Selon les modalités de certaines ententes de financement, la Société doit satisfaire à certaines clauses restrictives de nature financière, telles que le respect d'un certain niveau quant au ratio de la dette de premier rang sur le résultat avant impôt sur le résultat, intérêts et amortissements, au ratio de la dette de premier rang sur la capitalisation et au ratio de couverture des charges fixes. Ces ententes limitent aussi, entre autres, la capacité de la Société à contracter de nouveaux emprunts, à grever ses biens de charges, à s'engager dans des fusions ou des acquisitions et à verser des dividendes ou d'autres paiements. Au 30 juin 2026, tel qu'il est mentionné à la note 13, la Société était en conformité avec ses clauses restrictives (au 30 juin 2025, la Société était en conformité avec ses clauses restrictives).

Dans le but de faciliter la gestion de ses besoins de capital, la Société prépare des budgets annuels qui sont mis à jour, si nécessaire, en fonction de divers facteurs.

Les objectifs de la Société concernant la gestion de son capital demeurent inchangés par rapport à l'exercice précédent.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2026 et 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

16. CAPITAL-ACTIONS

Un nombre illimité d'actions ordinaires et privilégiées est autorisé :

Actions ordinaires, avec droit de participation et droit de vote, sans valeur nominale

Les droits, privilèges, restrictions et conditions liés aux actions privilégiées doivent être adoptés par une résolution du conseil d'administration de la Société avant l'émission.

	30 juin 2026		30 juin 2025	
	Nombre d'actions	\$	Nombre d'actions	\$
Actions ordinaires				
Solde au début de l'exercice	37 579 840	59 403	37 372 756	59 204
Variation du capital-actions :				
Rachat d'actions ^(a)	(161 900)	(217)	(68 916)	(56)
Options exercées	833 499	930	276 000	255
Solde à la fin de l'exercice	38 251 439	60 116	37 579 840	59 403

^(a) Au cours de l'exercice terminé le 30 juin 2026, la Société a lancé son offre publique de rachat dans le cours normal des activités, prenant fin le 30 octobre 2026. Pour l'exercice terminé le 30 juin 2026, la Société a racheté et annulé 161 900 actions ordinaires pour un coût total de 220 \$, duquel inclue une prime de rachat de 3 \$, soit au prix moyen de 1,36 \$ par action.

(Perte nette) bénéfice net par action

La (perte nette) bénéfice net par action ordinaire diluée a été calculé en divisant la (perte nette) bénéfice net par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation selon la méthode du rachat d'actions. Pour 2026, les options sur actions ne sont pas incluses dans le calcul de la perte nette par action diluée, car leur inclusion serait antidilutive.

	30 juin 2026	30 juin 2025
(Perte nette) bénéfice net par action de base		
(Perte nette) bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	(1 514) \$	7 537 \$
Nombre moyen pondéré de base d'actions ordinaires en circulation	37 957 269	37 395 763
(Perte nette) bénéfice net par action de base	(0,04) \$	0,20 \$

	30 juin 2026	30 juin 2025
(Perte nette) bénéfice net par action dilué		
(Perte nette) bénéfice net attribuable aux ordinaires	(1 514) \$	7 537 \$
Nombre moyen pondéré de base d'actions ordinaires en circulation	37 957 269	37 395 763
Ajustement du nombre moyen d'actions ordinaires - options sur actions	-	669 156
Nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires en circulation	37 957 269	38 064 919
(Perte nette) bénéfice net par action dilué	(0,04) \$	0,20 \$

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2026 et 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

16. CAPITAL-ACTIONS (suite)

Régime d'options sur actions

Le 26 juin 2008, la Société a établi un régime d'options sur actions réglées en instruments de capitaux propres (le « Régime d'options sur actions »), qui vise à contribuer à attirer, à conserver et à motiver les membres de la direction, les salariés, les administrateurs de la Société. Le Régime d'options sur actions a été établi conformément aux politiques de la Bourse de Toronto sur les arrangements de rémunération fondée sur des titres de sociétés inscrites. Les personnes admissibles à l'attribution d'options selon le régime comprennent les administrateurs, les membres de la direction ou les salariés de la Société, d'une filiale d'une Société contrôlée par l'une de ces personnes ou par une fiducie familiale dont au moins un des fiduciaires est l'une de ces personnes, et dont la totalité des bénéficiaires sont ces personnes, leurs époux ou leurs enfants.

Le nombre total d'actions ordinaires propres pouvant être émises à même le capital non émis à l'exercice d'options dans le cadre du Régime d'options sur actions ne pourra pas excéder 10 % du nombre d'actions ordinaires émises et en circulation. Le nombre d'actions ordinaires pouvant être réservées aux fins d'émission conformément aux options attribuées dans le cadre du régime d'options, ainsi que d'actions ordinaires réservées aux fins d'émission à même le capital non émis aux termes de tout autre régime concernant le personnel de la Société ou d'options pour services rendus attribuées par la Société ne pourra, pour une même personne, excéder 5 % du nombre total des actions ordinaires alors émises et en circulation.

Sur la recommandation du Comité de gouvernance d'entreprise et de rémunération, le conseil d'administration administre le Régime d'options sur actions et détermine, notamment, les titulaires d'options, les périodes d'acquisition de droits, le prix d'exercice et les autres caractéristiques des options, dans chaque cas conformément au Régime d'options sur actions, aux lois sur les valeurs mobilières applicables et aux règles de la Bourse de Toronto. Les droits sur les options deviennent acquis à un taux allant de 20 % à 33 % par année à compter de 12 mois après la date d'attribution et expirent au plus tard 7 ans après la date de l'attribution. Les options font l'objet d'une renonciation lorsque le détenteur de l'option cesse d'être un administrateur, un membre de la direction ou un salarié de la Société. Le prix d'exercice d'une option ne peut être inférieur à la juste valeur de marché des actions ordinaires au moment de l'attribution de l'option (soit le cours de clôture des actions ordinaires à la Bourse de Toronto le dernier jour de séance suivant le jour où des opérations sur les actions ordinaires ont eu lieu, ou la moyenne du cours acheteur et du cours vendeur au cours des cinq derniers jours de séance précédant l'attribution, si aucune opération n'est survenue au cours de cette période).

Toutes les options sur actions en circulation sont attribuées à des administrateurs, à des membres de la direction et à des employés. Les options sur actions en cours se détaillent comme suit :

	30 juin 2026		30 juin 2025	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré
		\$		\$
En circulation au début de l'exercice	2 153 000	0,73	2 190 000	0,72
Attribuées au cours de l'exercice	545 000	1,32	530 000	0,83
Exercées au cours de l'exercice ^{a)}	(833 499)	0,82	(276 000)	0,67
Renoncées/Expirées au cours de l'exercice	(96 001)	1,00	(291 000)	0,90
En circulation à la fin de l'exercice	1 768 500	0,85	2 153 000	0,73
Exercables à la fin de l'exercice	753 502	0,61	1 056 326	0,76

^{a)} Pour l'exercice terminé le 30 juin 2026, le prix moyen pondéré de l'action à la date d'exercice s'élevait à 1,22 \$ (1,61 \$ pour l'exercice terminé le 30 juin 2025).

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2026 et 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

16. CAPITAL-ACTIONS (suite)

Le tableau suivant résume l'information sur les options sur actions en circulation au 30 juin 2026 et au 30 juin 2025 :

Fourchette des prix d'exercice \$	Nombre d'options en circulation au 30 juin 2026	Durée de vie moyenne restante (en années)	Prix d'exercice moyen pondéré \$	Nombre d'options exerçables au 30 juin 2026	Prix d'exercice moyen pondéré \$
0,50 - 0,99	1 263 500	2,62	0,66	753 502	0,61
1,00 - 1,49	505 000	4,43	1,32	-	-
	1 768 500			753 502	

Fourchette des prix d'exercice \$	Nombre d'options en 30 juin 2025	Durée de vie moyenne restante (en années)	Prix d'exercice moyen pondéré \$	Nombre d'options 30 juin 2025	Prix d'exercice moyen pondéré \$
0,50 - 0,99	1 897 000	2,96	0,68	800 326	0,66
1,00 - 1,49	256 000	0,97	1,07	256 000	1,07
	2 153 000			1 056 326	

La juste valeur des options attribuées a été déterminée selon le modèle d'évaluation des options de Black et Scholes. Le tableau suivant présente le calcul de la juste valeur des options à la date d'attribution et les hypothèses moyennes pondérées :

	Attribuées en 2026	Attribuées en 2025
Taux d'intérêt sans risque	2,73%	3,04%
Durée de vie prévue (en années)	3	3
Volatilité attendue (fondée sur la volatilité historique)	52,88%	62,02%
Rendement attendu	0 %	0 %
Juste valeur des options attribuées	0,81	0,54

Pour les exercices mentionnés ci-dessous, les charges liées à la rémunération fondée sur des actions des employés et des administrateurs ont été enregistrées et présentées dans les frais généraux et administratifs comme suit :

	30 juin 2026	30 juin 2025
	\$	\$
Charges liées à la rémunération fondée sur des actions	300	222

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2026 et 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

17. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

La charge d'impôt sur le résultat (recouvrable) se présente comme suit :

	30 juin 2026	30 juin 2025
	\$	\$
Impôt exigible		
Exercice considéré	634	1 312
Ajustements liés à des exercices précédents	2	295
	636	1 607
Impôt différé		
Exercice considéré	(897)	900
Ajustements liés à des exercices précédents	2	1
	(895)	901
	(259)	2 508
	30 juin 2026	30 juin 2025
	\$	\$
(Perte) bénéfice avant impôt sur le résultat	(1 773)	10 045
Taux d'imposition prévus par la loi	26,50%	26,50%
Impôt sur le résultat selon les taux d'imposition prévus par la loi	(470)	2 662
Augmentation (diminution) de l'impôt sur le résultat découlant des éléments suivants :		
Charges non déductibles et autres différences permanentes	155	(89)
Charge non déductible liée à la rémunération fondée sur des actions	79	59
Écart de taux d'imposition entre les territoires	(22)	(21)
Retenues d'impôts à la source	22	14
Variation des différences temporaires non comptabilisées	605	169
Comptabilisation des différences temporelles déductibles non comptabilisées auparavant et des pertes fiscales des périodes antérieures	-	(576)
Revenus non imposables	(614)	-
Portion non imposable des gains en capital	(23)	(5)
Ajustements liés à des exercices précédents	4	296
Autres	5	(1)
Total de l'impôt sur le résultat	(259)	2 508

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2026 et 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

17. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT (suite)

L'impôt différé est calculé d'après l'écart entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs et se présente comme suit aux dates indiquées :

	1 ^{er} juillet 2025	Constaté à l'état du résultat	Variation attribuable au change	30 juin 2026
	\$	\$	\$	\$
Actifs d'impôt différé :				
Immobilisations incorporelles	2	36	(1)	37
Pertes reportées en avant	3 288	1 621	2	4 911
Provisions non déductibles	1 881	(175)	140	1 846
Obligations locatives	1 842	409	152	2 403
Placements	156	29	-	185
Total des actifs d'impôt différé	7 169	1 920	293	9 382
Passifs d'impôt différé :				
Actifs au titre de droits d'utilisation	1750	433	143	2 326
Immobilisations corporelles	1878	547	87	2 512
Autres	116	45	-	161
Total des passifs d'impôt différé	3 744	1 025	230	4 999
Actifs d'impôt différé, montant net	3 425	895	63	4 383

	1 ^{er} juillet 2024	Constaté à l'état du résultat	Variation attribuable au change	30 juin 2025
	\$	\$	\$	\$
Actifs d'impôt différé :				
Immobilisations incorporelles	19	(17)	-	2
Pertes reportées en avant	4 268	(980)	-	3 288
Provisions non déductibles	1 678	177	26	1 881
Obligations locatives	883	940	19	1 842
Placements	130	26	-	156
Total des actifs d'impôt différé	6 978	146	45	7 169
Passifs d'impôt différé :				
Actifs au titre de droits d'utilisation	724	1007	19	1 750
Immobilisations corporelles	1 867	2	9	1 878
Autres	78	38	-	116
Total des passifs d'impôt différé	2 669	1 047	28	3 744
Actifs d'impôt différé, montant net	4 309	(901)	17	3 425

Au 30 juin 2026, aucun passif d'impôt différé n'a été comptabilisé pour les différences temporaires découlant des investissements dans les filiales car la Société contrôle les décisions affectant la réalisation de ces passifs et il est probable que les différences temporelles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible. La Société a enregistré un actif d'impôt différé pour certaines pertes autres qu'en capital car il est probable que la société disposera d'un bénéfice imposable futur lui permettant d'en utiliser l'avantage fiscal.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2026 et 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

17. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT (suite)

Pertes fiscales à reporter pour lesquelles aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé, expirent comme suit :

	Ghana	Guinée	Burkina Faso
		\$	\$
30 juin 2027	-	2 415	7 303
30 juin 2028	30	676	3 972
30 juin 2029	64	129	3 265
30 juin 2030	47	-	-
30 juin 2031	55	-	1 663

18. RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES SUR LE TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Variations des éléments sans effet sur la trésorerie du fonds de roulement d'exploitation :

	30 juin 2026	30 juin 2025
	\$	\$
Créances clients et autres débiteurs	(9 270)	104
Stocks	(14 501)	(2 500)
Charges payées d'avance et autres actifs	(861)	90
Créditeurs et charges à payer	21 743	2 957
	(2 889)	651

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2026 et 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

19. ÉVENTUALITÉS

La Société peut faire l'objet de diverses réclamations qui surviennent dans le cours normal de ses activités. La direction estime que des provisions adéquates ont été constituées dans les comptes, le cas échéant. Bien qu'il ne soit pas possible d'estimer l'ampleur des coûts et des pertes potentiels, le cas échéant, la direction estime que la résolution ultime de ces éventualités n'aura pas d'incidence défavorable importante sur la situation financière de la Société.

20. ENGAGEMENTS ET GARANTIES

Engagements

La Société a conclu des contrats de location à court terme et de faible valeur d'actifs, arrivant à échéance entre 2027 et 2028, pour la location de bureaux, représentant des paiements de loyers totalisant 475 \$. Aucun de ces contrats ne comporte d'option de renouvellement ou d'achat, de clause d'indexation, ni de restriction. Les paiements de loyers prévus au titre de ces contrats pour les deux prochaines années s'élèvent à 447 \$ en 2027 et 28 \$ en 2028.

Garanties

Au 30 juin 2026, la Société avait émis des garanties bancaires en faveur de clients pour un montant total de 5 866 \$ (exercice clos le 30 juin 2025 : 5 836 \$), arrivant à échéance entre juillet 2026 et octobre 2026. Pour les exercices clos les 30 juin 2025 et 2026, la Société n'a effectué aucun paiement en lien avec ces garanties.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2026 et 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

21. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES ET PARTIES ASSOCIÉES

Transactions entre parties liées

La Société est liée à Dynamitage Castonguay Ltd., une société dans laquelle un administrateur a une participation.

La Société a conclu les transactions suivantes avec les sociétés liées et avec des personnes liées à des administrateurs de la Société :

	30 juin 2026	30 juin 2025
	\$	\$
Produits	181	172
Charges	48	62

Au 30 juin 2026, un montant de 15 \$ était à recevoir relativement à ces transactions (8 \$ au 30 juin 2025).

De plus, pour la période de douze mois terminant le 30 juin 2026, des remboursements d'un obligation locative totalisant 134 \$ ont été effectués à Dynamitage Castonguay Ltd. (30 juin 2025: 111 \$).

Transactions entre partie associée

La Société est liée à Sarliaq-Orbit Garant Inc. et à Niuqtuut Orbit Garant Inc., lesquelles sont des sociétés associées à la Société. Ces entités détiennent des contrats avec des clients externes portant sur des activités de forage.

La Société a conclu les transactions suivantes avec ses parties associées :

	30 juin 2026	30 juin 2025
	\$	\$
Produits	36 302	32 820

Au 30 juin 2026, les créances clients et autres débiteurs comprenaient un montant de 3 563 \$ à recevoir de ces sociétés associées (2 706 \$ au 30 juin 2025).

Au 30 juin 2026, le placement dans une entreprise associée est d'un montant nul aux états financiers (nul au 30 juin 2025).

Toutes ces transactions entre parties liées et associées effectuées dans le cours normal des affaires ont été mesurées à la valeur d'échange, qui a été établie et acceptée par les parties.

22. RÉMUNÉRATION DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

La rémunération comptabilisée au titre de la rémunération des principaux dirigeants et des administrateurs se détaille comme suit :

	30 juin 2026	30 juin 2025
	\$	\$
Salaires et honoraires	1 502	1 491
Rémunération fondée sur des actions	220	158
	1 722	1 649

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2026 et 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

23. INSTRUMENTS FINANCIERS

La Société est exposée à plusieurs risques relativement à ses actifs et passifs financiers. Il n'y a pas eu de changement important concernant l'exposition de la Société aux risques liés aux instruments financiers, les objectifs, politiques et processus pour gérer ces risques ou les méthodes utilisées pour les mesurer, par rapport aux exercices précédents, sauf en ce qui concerne les informations relatées dans cette note.

Risque de change

La Société réalise une partie de ses activités en dollars américains (US \$) et en unité de compte chilienne (UF). L'exposition de la Société au risque de change, autre que celui lié à la monnaie fonctionnelle de ses filiales, se présentait comme suit au 30 juin 2026 :

	USD/CAD	UF/CLP	USD/GYD
Exposition nette sur les actifs (passifs) monétaires	(1 125)	(4 481)	2 801
Impact sur le résultat avant impôts ^(a)	(83)	(329)	206

^(a) La Société a estimé qu'une variation de 10 % des taux de change aurait entraîné une variation annuelle correspondante du résultat net.

Risque de crédit

La Société accorde du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. La Société a adopté une politique selon laquelle elle ne peut faire affaire qu'avec des contreparties solvables et doit obtenir, si nécessaire, des garanties suffisantes pour atténuer le risque de pertes financières en cas de défaut de paiement. Elle procède régulièrement à des vérifications de solvabilité de ses clients et maintient des provisions pour pertes de crédit attendues. La demande pour les services de forage de la Société dépend du niveau d'activités d'exploration minérale et de mise en valeur exercées par les sociétés minières, particulièrement à l'égard de l'or, du nickel et du cuivre.

La valeur comptable des créances clients tient compte de la provision pour pertes de crédit attendues, laquelle est estimée selon l'analyse chronologique des créances clients, les résultats antérieurs, les risques spécifiques associés au client, y compris les informations de nature prospective et d'autres informations pertinentes. L'exposition maximale au risque de crédit correspond à la valeur comptable des actifs financiers.

La provision pour pertes de crédit attendues est établie selon les meilleures estimations de la Société quant à la récupération de soldes dont le recouvrement est incertain. Une incertitude à l'égard du recouvrement peut découler de divers indicateurs, par exemple une détérioration de la situation du crédit d'un client donné ou un retard dans le recouvrement lorsque l'ancienneté des créances excède les conditions normales de paiement. La direction passe régulièrement en revue les créances clients et évalue le caractère suffisant de la provision pour pertes de crédit attendues. La Société est également exposée au risque de crédit sur la créance brute à long terme (note 9).

Le classement chronologique des soldes des créances clients et la provision pour pertes de crédit attendues au 30 juin 2026 et au 30 juin 2025 s'établissent comme suit :

	30 juin 2026	30 juin 2025
	\$	\$
En règle	35 738	28 169
En souffrance depuis 0 à 30 jours	1 564	915
En souffrance depuis plus de 30 jours	1 745	2 499
Total des créances clients	39 047	31 583
Moins la provision pour pertes de crédit attendues	973	1 255
	38 074	30 328

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2026 et 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

23. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de crédit (suite)

Le tableau suivant présente la variation de la provision pour pertes de crédit attendues sur les créances clients :

	30 juin 2026	30 juin 2025
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	1 255	980
Variation de la provision, excluant les radiations et les sommes recouvrées	52	53
Radiation de créances clients	(176)	(11)
Sommes recouvrées	(124)	(32)
Effet des variations des taux de change	(34)	265
Solde à la fin de l'exercice	973	1 255

Au 30 juin 2026, 92 % (89 % au 30 juin 2025) des créances clients et autres débiteurs étaient classées comme étant des créances courantes et 2 % des créances clients et autres débiteurs avaient subi une baisse de valeur (4 % au 30 juin 2025). Étant donné que les pertes de crédit attendues sont minimes, les pertes de crédit attendues selon l'ancienneté des comptes clients n'ont pas été présentées.

Un client important représente plus de 10 % des créances clients, totalisent 25 % au 30 juin 2026 (deux clients importants représentaient 32 % de ces créances clients au 30 juin 2025).

Deux clients importants représentent plus de 10 % des produits tirés de contrats, totalisent 32 % pour l'exercice terminé le 30 juin 2026 (deux clients importants représentaient 35 % des produits pour l'exercice terminé le 30 juin 2025).

Le risque de crédit provient également de la trésorerie et des équivalents de trésorerie détenus auprès de banques et d'institutions financières. Ce risque est limité puisque les contreparties concernées sont principalement des banques canadiennes ayant des cotes de crédit élevées.

La Société n'a pas d'instruments dérivés pour gérer le risque de crédit.

Risque de taux d'intérêt

La Société est exposée au risque de taux d'intérêt étant donné qu'une part importante de sa dette à long terme porte intérêt à des taux variables.

Au 30 juin 2026, la Société estimait qu'une augmentation ou une diminution de 100 points de base des taux d'intérêt donnerait lieu à une augmentation ou à une diminution correspondante annuelle du résultat net et du résultat global net de 174 \$ (103 \$ au 30 juin 2025).

Risque du marché des actions

La Société est exposée au risque du marché des actions en détenant des actions ordinaires de sociétés cotées en bourse.

Le risque du marché des actions s'entend de l'effet défavorable potentiel que peuvent avoir les variations des cours des titres individuels ou les variations générales d'un marché boursier sur les résultats de la Société. La Société surveille de près les tendances générales sur les marchés et les variations des titres individuels, et détermine les mesures appropriées à prendre dans les circonstances.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2026 et 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

23. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Hierarchie des justes valeurs

La méthodologie utilisée pour évaluer les instruments financiers de la Société comptabilisés à la juste valeur est déterminée en fonction de la hiérarchie suivante :

Niveau	Méthode de détermination de la juste valeur
Niveau 1	Prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques.
Niveau 2	Données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont directement ou indirectement observables pour l'actif ou le passif.
Niveau 3	Données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables sur le marché.

La hiérarchie de la juste valeur exige l'utilisation de données de marché observables chaque fois que de telles données existent. Un instrument financier est classé au niveau le plus bas de la hiérarchie pour lequel une donnée importante a été prise en compte dans la mesure de la juste valeur.

Au 30 juin 2026, les placements sont présentés à la juste valeur et sont classés en tant qu'instruments financiers de niveau 1, car leur juste valeur peut être déterminée en fonction de prix cotés sur des marchés actifs.

Au 30 juin 2026	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
	\$	\$	\$	\$	\$
Actifs financiers évalués au coût amorti					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 992	1 992			
Créances clients et autres débiteurs	40 102	40 102			
Créance à long terme	513	513			
Actifs financiers évalués à la juste valeur					
Placements	1 194	1 194	1 194	-	-
Passifs financiers évalués au coût amorti					
Créditeurs et charges à payer	50 804	50 804			
Dette à long terme	34 916	35 523	-	35 523	-
Au 30 juin 2025	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
	\$	\$	\$	\$	\$
Actifs financiers évalués au coût amorti					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 488	3 488			
Créances clients et autres débiteurs	30 622	30 622			
Créance à long terme	1 834	1 834			
Actifs financiers évalués à la juste valeur					
Placements	1 220	1 220	1 220	-	-
Passifs financiers évalués au coût amorti					
Créditeurs et charges à payer	28 761	28 761			
Dette à long terme	26 255	26 578	-	26 578	-

Il n'y a eu aucun transfert de montants entre les instruments financiers de niveau 1, de niveau 2 et de niveau 3 pour l'exercice terminé le 30 juin 2026.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2026 et 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

23. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Juste valeur

La juste valeur de la trésorerie et équivalents de trésorerie, des créances clients et autres débiteurs, des créditeurs et charges à payer correspond approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

La juste valeur de la créance à long terme est déterminée au moyen d'une évaluation de la valeur de marché estimée à l'aide d'un taux d'actualisation, ajusté en fonction du risque de crédit du client, qui reflète les conditions actuelles du marché.

La juste valeur de la dette à long terme est déterminée au moyen d'une évaluation de la valeur marchande estimée à l'aide d'un taux d'actualisation, ajusté en fonction du risque de crédit propre de la Société, qui reflète les conditions actuelles du marché.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de la Société provient de sa gestion du fonds de roulement, des charges financières et des paiements en capital sur ses instruments de créances. Il s'agit du risque que la Société ne soit pas en mesure d'honorer ses obligations financières au moment de leur échéance.

La Société gère le risque de liquidité en maintenant des réserves adéquates, des facilités bancaires et des réserves de facilités d'emprunt, en surveillant de façon constante les flux de trésorerie réels et prévisionnels et en faisant correspondre le profil des échéances de ses actifs et de ses passifs financiers. Dans la note 13, la Société détaille les facilités non utilisées, mais qui sont à sa disposition afin de réduire davantage son risque de liquidité.

La Société gère également ce risque en surveillant les flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation et en utilisant sa ligne de crédit disponible pour s'assurer de disposer de fonds suffisants pour honorer ses obligations. Les évaluations des entrées et sorties de fonds tiennent compte des besoins saisonniers, des investissements prévus et des échéances de la dette. Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2026, la Société a modifié sa structure de financement. La facilité de crédit renouvelable a été portée de 30 000 \$ à 40 000 \$ afin de financer l'acquisition d'immobilisations corporelles et de stocks. Au 30 juin 2026, un montant de 16 300 \$ était disponible au titre de cette facilité de crédit renouvelable. La durée du nouveau contrat de financement a été prolongée jusqu'au 22 décembre 2029.

Par ailleurs, le 29 juillet 2026, la Société a conclu un contrat de prêt supplémentaire avec la Banque de développement du Canada (le « contrat de prêt d'équipement de la BDC ») portant sur un prêt à terme d'un montant en principal pouvant atteindre 9 670 \$ (voir la note 25), destiné à financer l'acquisition d'immobilisations corporelles. Compte tenu de la Convention de la Facilité de crédit et des prévisions budgétaires de la Société, la direction estime que la Société est bien positionnée pour respecter les clauses restrictives et continuera d'effectuer les remboursements prévus de ses dettes à long terme, conformément aux modalités de remboursement stipulées dans le contrat. L'évaluation de la liquidité requiert un jugement important et, bien qu'aucune garantie ne puisse être donnée, la Société ne prévoit pas de problème de liquidité dans un avenir prévisible, que ce soit au titre des flux de trésorerie d'exploitation futurs ou en lien avec les accords de dette existants. Toutefois, cette évaluation pourrait être influencée par des facteurs économiques, financiers et concurrentiels futurs, ainsi que par d'autres événements échappant au contrôle de la Société, tels que des événements liés au climat et des suspensions de programmes de forage à l'initiative des clients.

La Société conclut des accords d'achat de ses créances clients (communément désignés comme des « d'accords d'affacturage ») auprès de différentes banques dans le cadre du financement normal de son fonds de roulement. La Société reçoit 100 % de la valeur de la créance client d'une facture de vente spécifique, moins une charge entre 0,47 % et 0,57 %. Au 30 juin 2026, les créances clients inclut relativement à des comptes affacturés est d'un montant nul (nul au 30 juin 2025).

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2026 et 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

23. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de liquidité (suite)

Le tableau suivant représente les flux de trésorerie contractuels non actualisés, y compris les paiements de capital et d'intérêts pour les passifs financiers, en fonction de leurs échéances contractuelles :

Au 30 juin 2026

	Valeur comptable	Total	0 à 1 an	Plus d'un an et moins de cinq ans	Plus de cinq ans
		\$	\$	\$	\$
Créditeurs et charges à payer	50 804	50 804	50 804	-	-
Dette à long terme	34 916	43 671	3 222	31 856	8 593
Obligations locatives	8 288	9 194	3 534	5 421	239
	94 008	103 669	57 560	37 277	8 832

Au 30 juin 2025

	Valeur comptable	Total	0 à 1 an	Plus d'un an et moins de cinq ans	Plus de cinq ans
		\$	\$	\$	\$
Créditeurs et charges à payer	28 761	28 761	28 761	-	-
Dette à long terme	26 255	31 940	1 733	20 855	9 352
Obligations locatives	6 400	7 487	2 190	4 912	385
	61 416	68 188	32 684	25 767	9 737

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2026 et 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

24. INFORMATION SECTORIELLE

La Société est divisée en deux zones géographiques : Canada et International (États-Unis, Amérique centrale, Amérique du Sud et l'Afrique de l'Ouest). Les éléments de résultat et de la situation financière sont répartis entre les secteurs, selon la destination des contrats ou des résultats. Les données par zone géographique suivent les mêmes règles comptables que celles utilisées pour les comptes consolidés. Les transferts entre secteurs sont réalisés aux prix du marché.

Les secteurs opérationnels sont présentés selon les mêmes critères que ceux utilisés pour la production du rapport interne remis au principal décideur opérationnel, qui s'occupe d'allouer les ressources et d'évaluer la performance des secteurs opérationnels. Le principal décideur opérationnel est considéré comme étant le président et chef de la direction, et ce dernier évalue la performance des deux secteurs à partir des produits des activités ordinaires provenant des clients externes et du bénéfice d'exploitation.

Le tableau suivant présente les données relatives à chacun des secteurs opérationnels de la Société :

	30 juin 2026	30 juin 2025
	\$	\$
Produits tirés de contrats		
Canada	143 232	136 051
International ¹⁾	59 976	53 001
	203 208	189 052
Bénéfice d'exploitation		
Canada	235	7 143
International	4 842	7 744
	5 077	14 887
Frais généraux liés au siège social de la Société ²⁾	3 016	3 271
Charges financières	2 590	2 872
Pertes de crédit attendues sur la créance à long terme, nets des revenus d'intérêts	1 244	(1 301)
Impôt sur le résultat	(259)	2 508
	6 591	7 350
(Perte nette) bénéfice net	(1 514)	7 537
¹⁾ Le secteur International inclut les produits suivants générés par les activités au Chili :	48 348	44 377
²⁾ Les frais généraux liés au siège social de la Société incluent les charges corporatives, les charges liées aux options sur actions, les gains de change et certains coûts non attribués.		
Dotation aux amortissements		
Canada	7 763	7 460
International	2 804	1 699
Total de la dotation aux amortissements inclus dans le bénéfice d'exploitation	10 567	9 159
Immobilisations non attribuées et actifs communs	1 133	916
Total de la dotation aux amortissements	11 700	10 075

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2026 et 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

24. INFORMATION SECTORIELLE (suite)

	Au 30 juin 2026	Au 30 juin 2025
	\$	\$
Actifs identifiables		
Canada	117 131	90 849
Chili	38 142	32 598
International - Autres	8 735	7 195
	164 008	130 642
Immobilisations corporelles		
Canada	32 631	25 723
Chili	10 414	9 454
International - Autres	973	118
	44 018	35 295
Actifs au titre de droits d'utilisation		
Canada	3 090	3 824
Chili	5 441	2 957
International - Autres	140	185
	8 671	6 966
Immobilisations incorporelles		
Canada	425	413
Chili	38	29
	463	442
	30 juin 2026	30 juin 2025
	\$	\$
Acquisitions d'actifs non courants		
Canada	14 870	7 766
International	6 135	8 371
Immobilisations non attribuées et actifs communs	1 208	735
	22 213	16 872

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2026 et 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

25. ÉVÈNEMENTS SUBSÉQUENTS

Le 29 juillet 2026, la Société a conclu un contrat de prêt supplémentaire avec la Banque de développement du Canada (le « contrat de prêt d'équipement de la BDC »), prévoyant un prêt à terme d'un montant en principal maximal de 9 670 \$ destiné à financer l'acquisition et la fabrication d'équipement pour le nouveau projet de forage spécialisé à long terme d'Orbit Garant. Le prêt sera décaissé progressivement au fur et à mesure de l'acquisition ou de la fabrication de l'équipement. Ce prêt porte intérêt au taux variable de base de la BDC moins 1,50 %, soit un taux effectif de 5,05 % au 29 juillet 2026. Le prêt est d'une durée de cinq ans et le montant en principal est remboursable en 60 versements mensuels consécutifs de 161 \$, de juillet 2027 à juin 2032. Les obligations de la Société découlant du contrat de prêt d'équipement de la BDC sont : a) garanties par une hypothèque de premier rang sur l'équipement financé par le prêt; et b) garanties solidairement par certaines filiales de la Société.